

Revue de presse #15



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.
Auteur; Damon / Voix d'Exils.

Sous la loupe : L'Albanie peine à nourrir les migrants / La Grèce vide les camps situés sur ses îles / La Suisse étudie la possibilité d'accéder aux portables des requérants

Albanie: les migrants crient famine

Infomigrants.net, le 29.05.2020

Toujours plus de migrants séjournant dans des structures

d'accueil albanaises gérées par l'État sont réduits à faire la manche pour trouver de quoi manger. Le magazine Balkan Insight, qui a mené l'enquête, cite le cas de Khaled, originaire de Palestine. Hébergé dans le centre de Babrru, près de la capitale, le jeune homme témoigne de la galère vécue au quotidien par lui-même et ses compagnons d'infortune confrontés à une grave pénurie alimentaire.

Surpopulation, nourriture rare et de mauvaise qualité, assistance médicale défailante... le camp de Babrru manque de tout. Ce printemps, il a refoulé des migrants, malgré le froid, sous prétexte de mesures de confinement dues à la pandémie de Covid-19.

L'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR) décrit l'Albanie comme un pays de transit pour beaucoup de migrants qui espèrent rejoindre l'Italie ou les pays riches du nord de l'Europe. Mais, avec la fermeture progressive de la route des Balkans, de plus en plus de migrants ont fini par se retrouver bloqués en Albanie.

Le HCR, qui soutient les initiatives du gouvernement albanais pour aider les migrants, relève que le centre de Babrru a été construit à l'origine pour 180 personnes avant d'augmenter sa capacité de 200 places en 2018 sous la pression des arrivées. Mais, d'après des témoignages, le centre serait gravement surpeuplé et échapperait au contrôle des autorités. Certains migrants affirment que ce sont des gangs qui font la loi, volent de la nourriture et agressent les résidents. L'identité de ces gangs reste floue, mais il pourrait s'agir de migrants qui vivent depuis un certain temps dans le centre, plutôt que de gangs qui viendraient de l'extérieur.

Grèce : transfert de 14 000 migrants des îles vers le continent

Rtbf, le 04.06.2020

Depuis le début de l'année, les autorités grecques ont transféré près de 14'000 personnes des camps de migrants surpeuplés situés sur les îles vers la Grèce continentale. De source officielle, ces transferts ont permis de réduire la population migrante des îles de la mer Égée – Lesbos, Chios, Samos, Leros et Kos -, de 42 000 à 32 247 personnes au mois de mars dernier. Malgré ces départs, le nombre de migrants encore hébergés dans les camps situés sur les îles dépasse largement leur capacité d'accueil.

Les autorités grecques ont, par ailleurs, accéléré le traitement des demandes d'asile, faisant passer le nombre de dossiers en cours de 126'000 en début d'année, à moins de 100'000.

Le pays a également renforcé la sécurité le long de ses frontières terrestres et maritimes avec la Turquie. Depuis le début de la pandémie Covid-19, des centaines de migrants embarqués dans des bateaux ont été refoulés par les garde-côtes et la marine et seulement 125 traversées ont été enregistrées.

Le fait que la Grèce autorise le passage à un nombre fortement réduit de migrants a été vertement critiqué par les organisations internationales de protection des droits de l'Homme.

Suisse : est-il légitime de fouiller les téléphones des requérants ?

Le Matin, 04.06.2020

Un projet de loi prévoit de permettre aux autorités d'accéder aux smartphones, tablettes ou ordinateurs portables des requérants d'asile, dans le but d'établir leur identité et/ou leur nationalité.

Pour l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), ce projet est contestable tant du point de vue de l'État de droit que de la protection des données. Les requérants ont déjà l'obligation légale de collaborer à la procédure et peuvent – s'ils y consentent – mettre à disposition leurs données à des fins de preuves. Les y obliger est disproportionné.

Sans compter qu'une telle disposition laisserait supposer que les demandeurs d'asile sont des criminels potentiels. À l'inverse, les contrôles des autorités qui consultent les données privées de ces personnes ne seraient, quant à eux, soumis à aucun contrôle judiciaire.

La plateforme d'information asile.ch rappelle qu'une expérience menée en Allemagne durant 18 mois sur les téléphones des requérant a montré peu d'efficacité. Les données récoltées n'ont apporté aucune information utilisable dans 64% des situations. Elles ont permis de confirmer l'identité des personnes dans 34% des cas et de la réfuter dans 2% des cas seulement.

De manière générale, les cantons se montrent divisés sur le projet de loi : Genève le soutient du bout des lèvres ; Neuchâtel s'y oppose et Fribourg l'approuve.

Du côté des partis, le PS et les Verts rejettent catégoriquement ce développement du droit d'asile. À droite, le PLR reconnaît une atteinte à la sphère privée « acceptable et proportionnée ». Il salue une facilitation et une crédibilité renforcée de l'asile dans son ensemble. Un avis partagé par le PDC.

Oumalkaire / Voix d'Exils